



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 08 décembre 2021 - PV N°15

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - BRIDIER Damien - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 04 ET 05.12.2021

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50160.1 PAYS BEAUMONTOIS - FAUX

DEPARTEMENTAL 4

Poule E N°51105.1 ST PAUL LIZONNE - ANNESSE/MONTREM Ent 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 1

N°50162.1 COTEAUX PECHARMANT - MONTIGNAC

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°50617.1 PETIT BERSAC - NEUVIC ST LEON 2

FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE OU NON CONFORME

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule C N°52183.1 LAMPONAISE CARSACOISE 2

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

Poule C N°50815.1 COURS DE PILE 2

Poule D N°51306.1 ST VINCENT CONNEZAC 2

Poule E N°51103.1 COC CHAMIERES 3

FEMININES CHAMPIONNAT A 8

Poule B N°52144.1 CHAMPAGNAC DE BELAIR

FORFAIT GENERAL

L'équipe de PAYS DE LA FORCE GINESTET 2 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 3 POULE D a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 08 décembre 2021 - PV N°15

seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA . Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe de SPARTAK CARSAC qui disputait le CRITERIUM A 8 POULE C a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33 €.

DIVERS

- PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS

Vu le calendrier établi en début de saison pour tenir la date des finales le 12 juin 2022, la commission proposera au Comité Directeur de désigner les finalistes D3 et D4 en les classant de 1 à 5 par les coefficients points par nombre de matchs et les deux équipes classées 1 et 2 seront déclarés finalistes.

- DEPARTEMENTAL 4 Poule A

Vu le nombre élevé de forfait général dans cette poule, la commission propose au Comité Directeur :

- 1- De continuer le calendrier initialement prévu
- 2- Parallèlement, nous proposons un mini-championnat pour les équipes ne jouant pas officiellement la même journée